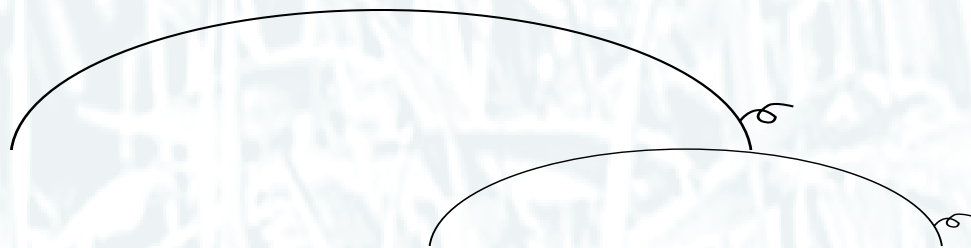


Encadrés par des normes

“Le lisier est un fertilisant naturel qui permet de limiter la consommation d’engrais chimiques de synthèse”



Aujourd’hui, la production porcine représente 7 % de l’azote apporté par les animaux en Pays de la Loire, contre 66 % pour les bovins et 14 % pour les volailles.

L’application des règles et du plan d’épandage garantit la protection de l’eau et le respect du voisinage.



...et doués de bon sens nous produisons propre



Nous pensons à notre voisinage

Le respect de la réglementation permet d’approcher le zéro pollution et de limiter les nuisances. Reste que l’épandage, qui a lieu deux fois par an en moyenne par exploitation, est un domaine sensible, en raison des mauvaises odeurs possibles à ce moment là. C’est pourquoi la filière encourage l’application de mesures simples et de bon sens comme épandre en respectant les rythmes de vie du voisinage, prévenir avant toute action en zone sensible, enfouir immédiatement à l’aide d’un second tracteur, utiliser du matériel adapté, etc. afin de ne pas gêner le voisinage.

Des normes rigoureuses vous protègent

Plus globalement, au-delà de l’utilisation des déjections, c’est l’ensemble de l’activité de l’élevage porcin qui est soumis à une réglementation très stricte.

Les contraintes portent sur tous les aspects de l’élevage : lieu d’implantation, aménagement et équipement, techniques d’exploitation. Elles s’attaquent aussi bien aux sources de pollutions (valorisation des déjections) qu’aux nuisances (bruit, odeurs).

En amont de la création ou de l’extension d’un élevage, l’exploitant doit démontrer que son entreprise respecte les normes en établissant, avec l’aide de spécialistes, un dossier d’étude complet. Fruit d’un important travail d’analyse, ce dossier suit une instruction rigoureuse dont nous présentons une synthèse à la fin du présent document.

La faible densité de nos exploitations facilite le respect de l’environnement et la liaison au sol de notre production

Seconde région française pour l’élevage de porc avec 11, 5 % de la production nationale, les Pays de la Loire disposent d’une densité porcine favorable : 67 porcs au km², contre 700 aux Pays-Bas et 400 au Danemark. Si bien que la grande majorité des élevages disposent des terrains suffisants (66 ha en moyenne) pour pratiquer l’épandage raisonné des déjections autour de l’exploitation. Le lisier ou le fumier sont valorisés localement en tant que fertilisants naturels, en remplacement des engrais minéraux. Cette utilisation repose sur une étude préalable qui est une obligation réglementaire.